

MAIRIE DU 4° SECTEUR

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS DU 18 NOVEMBRE 2024

La séance est ouverte à 18 heures à la Mairie du 6/8 par Madame La Maire.

(M. Ludovic PERNEY procède à l'appel)

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2024

Madame la Maire.- Merci beaucoup. Le quorum étant atteint, ce Conseil d'arrondissements ayant démarré, je déclare la séance ouverte. Avant de passer à l'ordre du jour, je vais vous demander d'approuver le dernier PV, si vous le voulez bien. Est-ce que vous avez des remarques sur le procès-verbal du dernier conseil ? Non, pas particulièrement. Je vais donc soumettre ce procès-verbal au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Il est adopté à l'unanimité.

(Le procès-verbal du 15 octobre 2024 est adopté.)

Bienvenue à vous pour ce Conseil d'arrondissements un peu particulier, puisque c'est le Conseil d'arrondissements qui vise à approuver le budget de notre entité et du secteur. On va, comme d'habitude, vous présenter le budget. C'est mon premier adjoint qui va le faire. Puis, on mettra ce budget au vote. Dans un deuxième temps, on fera comme d'habitude. On procédera à un point d'information sur la comptabilité carbone. C'est Pierre CECCALDI qui fera l'exercice. Sans plus attendre, si vous le voulez bien, je cède la parole à mon premier adjoint pour présenter le budget 2025.

ÉTAT SPÉCIAL 2025

Rapporteur : M. Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFOUS

M. Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFOUS.- Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, comme pour les quatre exercices précédents, je vous présente ce soir la traduction financière de nos ambitions d'action publique, qui sont le fruit du travail d'une équipe dynamique et engagée depuis 2020.

La première mission de notre Mairie de secteur est de préserver le service public de qualité qu'attendent nos concitoyens dans un contexte de crises multiples, qui a forcément un impact important sur nos finances. Nous allons

fixer un cadre précis pour exercer cette mission, dont nous verrons plus loin les contours.

En plus de l'inflation, dont il est difficile de prévoir le niveau et l'évolution, la Ville de Marseille aura à gérer la baisse prévisible des dotations de l'État, alors que l'exigence d'un service public efficient n'a jamais été aussi forte chez nos concitoyens. Notre Mairie de secteur n'est pas encore touchée par cette baisse, mais nous serons d'autant plus incités à conserver un pilotage précis tout au long de l'année en collaboration étroite avec la Ville centrale pour l'exécution budgétaire et les éventuels arbitrages.

Pour cela, il est nécessaire de disposer d'une administration compétente et réactive. C'est pourquoi, dans le cadre de la réorganisation engagée il y a trois ans, de nombreux cadres ont été recrutés et nous aideront à rendre de meilleurs services aux usagers.

Avant d'aborder le budget en détail, je rappelle que c'est la loi PLM, Paris-Lyon-Marseille, du 31 décembre 1982, et son décret d'application au 1^{er} avril 1983, qui établit nos compétences en mairies de secteur. Nous avons la gestion de 81 équipements transférés. Ce sont des équipements de proximité pour la plupart destinés aux habitants du secteur. Pour tous les types d'équipements, la Mairie de secteur en assure la gestion et une partie de l'entretien. Il faut ajouter à cette liste les trois structures de Bagatelle, le bâtiment de la Mairie, l'état civil et les bâtiments techniques.

Par souci de cohérence et de visibilité, le budget est structuré à périmètre constant autour des grandes masses qui nous ont déjà été présentés en 2024 et précédemment. Au-delà du budget, qui doit répondre aux principes de la comptabilité publique, trois grands moments administratifs nous permettront de traduire nos intentions en actions : le renouvellement des marchés, avec leurs enveloppes et le choix dans les critères d'attribution, les projets de service et d'administration, et enfin les réunions de programmation de travaux avec nos partenaires.

Je tiens toutefois à rappeler qu'au-delà de la limite budgétaire, notre action ne peut s'envisager sans tenir compte des limites en termes de moyens humains et matériels, mais aussi, désormais, du défi climatique et de la limitation nécessaire de notre impact carbone. À ce sujet, comme l'a dit

Madame la Maire, les évaluations climatiques du budget 2025 seront faites pendant ce vote par mon collègue Pierre CECCALDI.

Pour 2025, notre dotation annuelle affectée par la Mairie centrale est de 1 961 497 euros pour le fonctionnement. C'est le budget essentiel de notre Mairie pour son quotidien. Cette dotation est en hausse. Et de 247 810 euros en investissement pour la valorisation du patrimoine décentralisé, les dépenses à caractère durable dont une partie est cofinancée par la Mairie centrale dans le cadre des réunions de programmation. Ces montants constituent l'objet principal de ce rapport, mais nous en venons maintenant à la répartition budgétaire qui est proposée à cette assemblée en commençant par la section de fonctionnement.

Le premier service est celui des moyens généraux. Il est doté de 299 502 euros. C'est le budget de fonctionnement quotidien des services. Il permet de couvrir des dépenses aussi diverses que les fournitures d'entretien, les fournitures administratives des états civils, la location des copieurs, le petit équipement, les fluides, etc. Depuis 2020, nous avons mis un point d'honneur à ce que ce pôle budgétaire soit exemplaire en termes de frugalité et de bonne gestion des deniers publics, afin de dégager des marges de manœuvre financière pour les autres secteurs. En effet, il nous faut systématiquement privilégier les comportements vertueux et économes pour que les deniers publics soient en priorité consacrés aux habitantes et aux habitants du secteur.

Comme le souhaite Madame la Maire, notre priorité de 2025 est de poursuivre la mise en place d'une gestion de la relation citoyenne efficace. Dans le cadre de l'organigramme-type des mairies de secteur voté en Conseil municipal, Madame la Maire a souhaité la création de ce service qui a pour vocation première la relation au quotidien avec la Métropole sur tous les sujets de sa compétence dans les 6e et 8e arrondissements. Mais il est également chargé de développer le lien social sur notre secteur, dans le cadre des laboratoires citoyens qui ont déjà été mis en place depuis le début de la mandature, mais aussi d'un nouveau dispositif intitulé « carrefour des engagés ». Il y a désormais un budget et du personnel spécifiquement dédié à ces missions. Ce budget de 10 200 euros sera notamment employé à assurer le cadre matériel et technique de ces événements.

Le service information et protocole est doté de plus de 200 000 euros. Les très nombreux projets que cette majorité a mis en place n'ont de sens que s'ils sont portés à la connaissance des usagers dans la plus grande transparence. Aussi, après la remise à niveau et la modernisation du site internet de la Mairie, l'effort sera maintenu sur l'information aux usagers et les communications tout au long de l'année. En 2025, l'accent sera mis sur l'intégration sur notre site de la Mairie de secteur, des fonctionnalités de gestion présentes sur le site de la Mairie centrale. Ce budget sera notamment employé à renforcer des outils d'information de nos administrés, notamment à travers la publication de trois journaux de secteur.

Le journal du secteur est un effort conséquent pour les équipes de la Mairie, et pas seulement financier, parce que les équipes de la Mairie le rédigent, le conçoivent et le mettent en page. Comme c'est le cas dans de nombreuses villes, il nous apparaît primordial de disposer d'un outil à destination des habitants sur l'action de leur Mairie pour les informer au mieux.

Passons maintenant à l'enfance et à la jeunesse. Plus personne ne doute que les priorités de la majorité municipale sont l'éducation et la place de l'enfant dans la ville. Depuis 2020, à l'échelle de notre territoire, nous avons permis l'augmentation des capacités d'accueil dans les centres aérés et élargi les périodes d'ouverture, notamment durant le mois d'août. En 2023 et 2024, nous avons apporté la plus grande attention à la qualité des repas servis dans nos centres aérés et nous avons favorisé la diversification des activités pour nos enfants, grâce au travail de nombreux adjointes et adjoints.

Il y a des ateliers éducatifs dans les centres et l'augmentation du nombre d'activités. Il y a des cours de sport gratuits à destination des enfants et des jeunes durant les vacances. Il y a des activités pour les adolescents, notamment sportives et culturelles, et il y a bien entendu la mise en place du Conseil des enfants.

Nous avons également amélioré l'accueil des enfants dans nos centres d'animation avec des espaces dédiés et nous allons continuer à œuvrer dans ce sens en 2025 avec des repas plus qualitatifs.

Le service événements et culture programme en 2025 une saison culturelle toujours aussi riche avec des événements incontournables que sont Musique à Bagatelle, Oh ! Ma Parole, les Rencontres vocales, Culture au Jardin, mais aussi de nombreux événements dans les quartiers, en mairie, sur des thématiques différentes tout au long de l'année. On peut citer, et bien sûr, cela n'est pas exhaustif, un programme festif dans les 6e et 8e arrondissements avec des animations à Bagatelle et au Cours Julien pour les familles, de nombreux repas et animations pour nos aînés, des festivals de printemps autour de la transformation de l'espace public et de la végétalisation, des événements liés à la solidarité et à la vie associative comme le Festival des Solidarités, les portes ouvertes associatives, Octobre Rose, le téléthon, la journée mondiale contre le Sida, les Passerelles pour l'emploi, le cycle féministe en mars et en novembre.

Venons-en maintenant à la vie des centres d'animation et des universités du sport. Dans les centres municipaux d'animation, 200 associations proposent 250 activités socioculturelles aux usagers avec un succès de fréquentation qu'il faut souligner. En 2025, nous assurerons toujours la pérennité du programme d'accès au sport pour tous et toutes, tout comme les cycles d'éducation populaire et de sensibilisation aux problématiques de santé.

Surtout, nous maintiendrons notre nouvelle offre de service public dans nos centres d'animation via des permanences d'accueil et d'orientation qui ont pour but d'apporter une aide aux administrés pour leurs démarches administratives et pour favoriser l'accès au droit et à l'accueil social de proximité.

Je tiens à souligner que, grâce à sa collaboration étroite avec les agents, ma collègue a mis à jour sa feuille de route pour la période 2023-2026 en déclinant les actions des centres en trois thématiques : maison des activités, maison des projets, maison de la citoyenneté. Le sport n'est pas en reste évidemment, avec le programme « sportez-vous bien », dont le succès ne se dément pas.

Pour le service Nature en ville et équipements locaux, vous voyez que ce domaine est doté d'une enveloppe budgétaire importante, car l'entretien de l'équipement est une mission importante et nous avons déjà consenti de nombreux efforts au cours des exercices précédents pour les remettre à niveau.

En 2024, vous le savez, nous avons contribué aux opérations de renaturation et de réaménagement pour Corinthe, Valbelle, le nouveau jardin du Rouet, Gilberte Séraphin et Bonneveine. Nous avons réhabilité le parc des Sœurs Franciscaines en étroite collaboration avec la Mairie centrale, et une part importante de l'enveloppe budgétaire de 534 395 euros est consacrée à leur entretien et à la maintenance de leurs installations.

Notre enjeu est aussi de transformer l'espace public, et pour cela, nous allons soutenir le programme des rues jardins, programme qui favorise l'engagement des riverains et habitants avec le soutien de la Mairie. Bien entendu, nous poursuivrons nos efforts pour le développement du réseau des composteurs collectifs dans nos jardins, qui est un franc succès à la fois écologique et convivial.

Nos équipements sportifs et nos centres d'animation sont également au cœur de notre attention, avec une amélioration constante de l'accueil des publics, de la sobriété énergétique ou encore des problèmes d'accessibilité nécessaires pour les personnes à mobilité réduite.

Le fameux camembert, ce schéma qui nous indique l'évolution de la répartition de l'engagement budgétaire en 2025, avec en sous-titre les pourcentages de 2024, vous permet de comparer. C'est un pourcentage évidemment de la dotation globale de fonctionnement sur l'année.

Vous pouvez constater qu'il y a peu d'évolutions dans la répartition budgétaire, car notre ambition est de consolider et de pérenniser les actions déployées depuis 2020, qui ont fait la preuve de leur utilité pour les habitants des 6e et 8e arrondissements.

Venons-en maintenant à la répartition budgétaire pour la section d'investissement dont je vous rappelle qu'elle est dotée de 247 810 euros. Ce diagramme nous permet de mesurer l'effort que nous continuons à consacrer à nos espaces verts dans le domaine de l'investissement, c'est-à-dire dans le durable. Nous poursuivrons bien évidemment nos efforts dans la renaturation des jardins de Valbelle et Corinthe.

Nos CMA et nos ACM ne sont pas en reste, puisque nous allons continuer notre programme de rénovation des peintures et des sanitaires. L'année 2025 sera particulièrement marquée par la rénovation du stade Julien-Baudon.

Madame la Maire, j'ai terminé cette présentation. Notre assemblée doit désormais se prononcer sur le rapport affiché à l'écran. Je rappelle qu'il a reçu un avis favorable de la commission. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Madame la Maire.- Merci beaucoup Monsieur le Premier adjoint, pour cette présentation détaillée. Est-ce que vous avez des questions ?

Mme Catherine PILA.- Madame la Maire, mes chers collègues, le budget, est-ce l'heure du bilan ou l'heure des comptes ? On ne sait pas précisément. Sans doute un peu des deux. D'un côté, chez vous à gauche, il y a le satisfecit ambiant. De l'autre côté, ceux dont je suis, à droite, et qui ne veulent pas jouer les trouble-fête, mais qui tempèrent et s'interrogent et qui posent quelques questions. Permettez-moi de vous adresser nos interrogations et nos réflexions sur le sujet du budget.

Naturellement, je me réjouis, et notre groupe se réjouit, de l'augmentation du budget des mairies de secteur. C'est une très bonne chose. Mais tristement, à y regarder de plus près, les 1 900 000 euros de dotation de fonctionnement qui sont alloués à notre Mairie de secteur ne représentent qu'une somme dérisoire, dérisoire, par rapport au budget de la Ville. À peine plus que le budget participatif dont on connaît finalement peu la finalité. À peine moins que le déploiement de dizaines caméras de vidéosurveillance dont notre secteur a besoin et dont votre majorité ne veut pas vraiment. Certains jours, oui, certains jours, non. C'est très aléatoire.

Madame la Maire, avec un budget en hausse, est-ce que vous lèverez les doutes des habitants de notre secteur ? Est-ce que vous répondrez positivement à ceux qui s'inquiètent ? Très concrètement, avec plus de budget et plus de moyens à partir de 2025, est-ce que vous aiderez à la diminution des nuisances sonores et comment ? Est-ce que vous rassurerez les commerçants de Prado-Plage, ceux de l'Escale Borely ? Ils sont inquiets pour leur avenir. Ils craignent le pire pour leurs activités. Vous connaissez leur situation. Leur souffrance est réelle. Répondez-leur. Aidez-les, Madame la Maire. Rassurez-les. Certains sont dans la salle. Prenez-les en considération.

Surtout, est-ce qu'avec plus de budget, vous mettrez les moyens nécessaires à la sécurisation de notre littorale et de ses noyaux villageois ? Est-ce que vous pouvez nous assurer

également de donner la préférence aux associations qui sont domiciliées dans notre secteur pour plus de subventions ? Les aider et les aider à des hauteurs conséquentes, avec la préférence aux associations de notre secteur pour assurer toutes les animations. Ce n'est pas toujours le cas aujourd'hui. Nous le regrettons. C'est dommage et c'est dommageable.

Et enfin, est-ce que vous mettez les moyens financiers pour apaiser ce secteur que vous prétendez recoudre, mais que vous divisez bien profondément ? Notre groupe sera à vos côtés, bien évidemment, chaque fois que vous prendrez des décisions ou que vous dépenserez un euro dans l'intérêt général et au profit de tous les habitants des 6e et 8e arrondissements. Tous les habitants sans exception. Mais nous sommes et nous serons toujours très attentifs à l'utilisation de l'argent public et à la destination que vous en ferez. Attentifs et vigilants. Toujours très vigilants. Merci beaucoup.

M. Ludovic PERNEY.- Madame la Maire, mes chers collègues, la délibération que vous présentez ce soir est évidemment importante puisqu'elle concerne le budget 2025 de la Mairie des 6^e et 8^e arrondissements. De manière très claire, les Marseillais et les Marseillaises ont droit à la clarté. Ils ont droit aussi à la transparence dans le vote du budget. J'ai regardé avec attention et écouté avec précision ce qu'a dit l'adjoint au maire tout à l'heure et j'ai remarqué, et nous nous en réjouissons, la baisse de la ligne budgétaire dédiée aux réceptions.

Néanmoins, il y a trois lignes budgétaires dont on ne comprend pas à quoi elles servent. Ces trois lignes budgétaires portent les mêmes intitulés : divers, divers et encore divers. Sur la première ligne divers, vous passez de 362 946 à 394 505 euros. Sur la deuxième ligne divers, de 28 400 à 34 470 euros. Et encore, sur les frais divers supplémentaires, de 26 600 à 26 940 euros. Donc, c'est plus de 38 000 euros supplémentaires sur la ligne divers dont nous ne savons pas à quoi ils servent exactement, et les Marseillais et les Marseillaises ont le droit de savoir exactement comment est utilisé leur argent.

Il ne faudrait pas que cet argent qui a été baissé sur les réceptions soit en réalité transposé sur la ligne divers. Ou alors vous pourriez les utiliser, en tout cas, nous en refaisons la suggestion ce soir, en partie pour les fêtes de

fin d'année. Peut-être que l'on pourrait remettre ici dans cette Mairie du 6e arrondissement la crèche provençale, dans le respect de nos traditions et de notre identité. Je vous demande de ne pas rigoler sur les questions de crèche provençale parce que c'est notre identité et nos traditions.

Madame la Maire, Mesdames, Messieurs les adjoints, je pense que les Marseillais et les Marseillaises ont besoin de cette clarté. Est-ce que vous pouvez nous dire précisément, avec les pièces justificatives, donc les factures, à quoi servent ces frais divers que vous présentez aujourd'hui ?

Madame la Maire. - Merci beaucoup, Monsieur PERNEY. Est-ce que Monsieur PANTALACCI-BONNAFOUS peut apporter quelques précisions ?

M. Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFOUS.- Je remercie Monsieur PERNEY pour ces questions pertinentes parce qu'il y en a plusieurs. Monsieur PERNEY a l'habitude de poser des questions dont il pense qu'elles vont mettre la majorité en difficulté. Il se trouve que, Monsieur PERNEY, les lignes diverses que vous citez, vous les avez trouvées dans des sections différentes.

Vous les avez trouvées dans la culture, vous les avez trouvées dans les centres d'animation, etc. À chacun de ces services, effectivement, il peut y avoir des lignes divers car un des principes très importants de la comptabilité publique, c'est d'affecter effectivement des objectifs à des lignes de dépenses. Il se trouve que, pour chaque service, il y a de toutes petites dépenses qui ne peuvent pas être identifiées. Si je prends par exemple la culture, il y a des achats d'études, des achats de stocks de matières premières, des locations, de l'entretien et réparation, des rémunérations intermédiaires et des lignes divers. Par exemple, pour la culture, la ligne divers est de 37 000 euros. Sur l'année, 37 000 euros, c'est l'accumulation de petites dépenses qui sont difficilement classables dans le reste de la nomenclature, ce n'est pas quelque chose d'hallucinant. J'entends que vous souhaitiez provoquer peut-être un débat, je ne sais pas, je n'en sais rien. Mais je pense que là, franchement, on est en train d'aller chercher la petite bête. On est en train de parler d'un budget sur l'année 2025 avec les objectifs ambitieux que je viens de vous exposer.

M. Xavier MÉRY. - Monsieur BONNAFOUS, je crois vous avoir interrogé plusieurs fois sur cette ligne divers. Je vois que vous noyez le poisson avec une certaine habileté. On va vous proposer deux choses. Il y a un compte 6238 et un compte 6228, qui ont augmenté de façon assez délirante. Je me rappelle avoir noté 328 500 euros en 2022 sur le compte 6228. 35 000 euros pour l'année 2022 sur le compte 6238. Je me souviens aussi que vous l'avez largement augmenté dernièrement. Par exemple, si je prends le 6238, en comptabilité, c'est un compte pour lequel on est en à pourvoir et non en courant. C'est de l'immobilisation comptable. J'aimerais savoir, comme l'a dit mon collègue, Monsieur PERNEY, ce qu'il y a sur ces comptes.

Madame la Maire.- Merci beaucoup pour vos interventions. Je vais prendre la parole dans ce débat. Je suis un peu étonnée du grand écart qui est en train de se produire entre vos interventions, Monsieur PERNEY et Monsieur MERY, qui viseraient à résoudre ici des questions relevant en réalité de travaux de commission. Je vais m'expliquer là-dessus. Le grand écart est absolu avec l'intervention de Madame PILA, qui nous reproche et nous interroge dans le cadre du vote du budget de ne pas traiter des compétences de la Préfecture de police, de la Préfecture, de la Mairie centrale. Les sujets que vous avez énoncés, on y reviendra, ne font pas partie intégrante du budget de la Mairie de secteur pour 2025. On est dans un grand écart entre différents niveaux de questions.

Je suis un peu déçue qu'on ne soit pas dans le débat sur le budget d'une mairie de secteur. Vous pourriez nous interroger sur la manière dont on priorise au sein de notre budget différents pans de notre action publique. Vous pourriez ne pas être d'accord avec le fait que l'on améliore la qualité des repas de nos centres aérés, par exemple, ou que l'on mette l'accent sur l'action culturelle. J'aimerais que l'on ait ce genre de débat, par exemple, ici, avec, vous l'avez dit, Madame PILA, un budget de mairie de secteur qui est absolument limité, et on le regrette.

L'exercice que l'on vous présente aujourd'hui est un exercice de contorsion, pour faire tenir dans une ampleur très limitée les ambitions d'une mairie de secteur au service des 125 000 à 130 000 habitants des 6^e et 8^e arrondissements, dans les compétences et les moyens qui sont les nôtres. Ce dont il s'agit, ce que vous a présenté Monsieur PANTALACCI-BONNAFOUS,

c'est le résultat d'un travail fait de manière extrêmement rigoureux pour faire tenir les différentes volontés et ambitions dans cette enveloppe extrêmement limitée. Ce qui amène à une décision politique de priorisation. J'aurais aimé que vous nous challengiez sur ces questions-là.

Ce n'est pas le cas. En fait, vous nous parlez aujourd'hui d'exercices comptables. Vous recevez, au préalable de ce Conseil d'arrondissements et dans un délai élargi par rapport aux autres conseils d'arrondissements, les pièces dont on débat, vous recevez un budget qui correspond à une nomenclature, qui est la nomenclature M57, qui n'est pas une nomenclature que notre Mairie de secteur inventerait pour dissimuler tels ou tels frais de réception qui seraient changés. Car oui, les attitudes de cette Mairie de secteur ont grandement changé sur ce volet dans le cadre de cette enveloppe. *(Applaudissements)*

C'est moi qui ai la parole. Vous vous êtes exprimés tous les trois. C'est moi qui ai la parole maintenant. Vous voulez nous interroger sur des choses qui seraient dissimulées, mais qui figurent dans le cadre d'une nomenclature budgétaire qui est établie à l'avance et dans les règles que l'on se doit de tenir. Mon premier adjoint, adjoint aux finances, fait l'exercice de présenter de manière extrêmement précise en séance les budgets tels qu'ils sont alloués sur les différents postes. Si maintenant vous avez des questions très précises, et comme vous l'avez fait, Monsieur PERNEY, sur un certain nombre de postes, on vous répondra par écrit.

J'aurais aimé pouvoir vous répondre en commission. Venez, je vous en supplie. Depuis que je suis Maire, et depuis un an et demi, je ne vous ai jamais vu en commission. Je vous transmets absolument dans les délais réglementaires le budget au préalable. Venez en commission et on aura ce débat. Les services de l'administration sont présents en commission pour répondre aux sujets sur lesquels vous nous interrogez en séance. Bien sûr, vous avez tout à fait le droit de le faire, mais dans ce cas-là, je vous ferai une réponse écrite à vos questions si vous le voulez bien, pour avoir le détail de chacun des postes. Il n'y a aucune difficulté à vous transmettre les détails des postes. Je regrette juste que l'on n'ait pas un débat un peu plus, on va dire, relatif aux priorisations budgétaires qui sont les nôtres.

Madame PILA, vous avez abordé un certain nombre de sujets. Vous vouliez nous challenger sur le fait d'attribuer des subventions à des associations qui auraient leur siège dans le secteur. J'imagine que cela rebondit sur la question de Monsieur PERNEY au dernier conseil, où vous nous demandiez ce que faisait telle association qui avait son siège à Paris. En fait, de très nombreuses associations ont leur siège qui ne sont pas dans la collectivité, vous le savez, vous êtes vous-mêmes dans des exécutifs, vous avez des sièges. Les Restos du Cœur, je en sais pas où est leur siège, peut-être qu'il est à Paris ou en région parisienne, la Croix-Rouge, etc. Mais pour autant, ils effectuent des actions dans le secteur. Ces subventions sont accordées si ces associations effectuent des actions dans le secteur. Ces subventions sont accordées par la Mairie centrale et pas par la Mairie de secteur. Nous n'avons pas, dans notre budget, de point sur ces questions.

Il y avait une question sur le budget participatif. Je suis heureuse que l'on puisse avoir ce débat. Monsieur CECCALDI, si vous voulez bien nous apporter quelques éclairages, et je reprendrai la parole ensuite pour la finalité des points.

M. Pierre CECCALDI. - Merci Madame la Maire. Bonsoir Madame PILA. Sur le budget participatif, vous le savez peut-être, il y a une plateforme accessible qui s'appelle "Participons pour Marseille.fr". C'est une plateforme sur laquelle l'ensemble des 900 propositions formulées par les 80 réunions publiques, notamment dans 13^e et 14^e arrondissements, au cours de la dernière année écoulée, sont déjà disponibles pour tout le public.

Les quinze propositions instruites par les services de la Mairie centrale sont actuellement en période de vote, auquel ont le droit tous les Marseillais et Marseillaises, à partir de 9 ans.

Madame la Maire. - Merci beaucoup. Vous avez évoqué, Madame PILA, dans votre propos, un certain nombre de points qui relèvent de l'apaisement du secteur. Je suis très heureuse que vous en parliez à ce Conseil. Néanmoins, maintenant que l'on a établi que ces actions ne se reflètent pas dans un budget de Mairie secteur, vous savez parfaitement qu'on y travaille ensemble. Je sors juste d'une réunion avec le Préfet de région et avec le Préfet de police pour travailler sur l'apaisement de nos secteurs. Réunion à laquelle l'État, la Métropole, le Département, le Parc national et la Ville

participaient également. Vous savez parfaitement que l'on travaille à ces questions d'apaisement d'une manière globale, en coopération avec l'ensemble des services.

Bien sûr que ces questions-là ne se reflètent pas dans les budgets d'une mairie de secteur, puisque c'est quelque chose que nous effectuons au titre du travail dans nos mandats. Ce n'est pas la Mairie de secteur qui va installer un radar sur la voie publique. Ce n'est pas de sa compétence et ce n'est pas son rôle. En revanche, nous travaillons d'une manière partenariale avec tous ceux qui doivent le permettre.

Encore une fois, il y a une heure, nous étions avec le Préfet de police pour parler de l'installation des radars à Marseille. À la suite de cela, si vous le voulez bien, je vous propose de passer ce budget au vote. Vous voulez-vous reprendre la parole ?

Mme Catherine PILA. - Madame la Maire, ce qui peut nous interpeller, c'est que lorsque vous faites le choix des associations pour les animations, nous souhaiterions que celles qui sont fléchées pour intervenir dans les 6e et 8e arrondissements soient domiciliées dans ces mêmes arrondissements. Or, cela n'a pas toujours été le cas. Vous ne pouvez pas le nier. Nous avons eu des associations qui sont intervenues et qui n'étaient même pas basées sur le territoire marseillais, pour proposer des animations dans notre secteur. C'est dommageable pour nos commerçants et pour nos habitants. C'est quelque chose contre lequel nous voudrions lutter.

On vous interpelle aussi sur cette question du budget. Il y a également la question des factures. Vous nous parlez des commissions. Dans ces commissions, on n'a pas accès aux factures. On fréquente parfois les mêmes endroits, on a accès à certaines informations. Quand on nous dit que la Mairie de secteur se déplace en grand nombre et va profiter d'un moment agréable dans un restaurant, la question que l'on se pose est... (*Brouhaha et protestations*)

La question que l'on pose est simplement pour savoir à quoi correspondent ces lignes divers. S'il y a des factures, il faut les fournir, dans un souci de transparence et loin de toute polémique.

Madame la Maire. - Merci beaucoup. Je pense qu'on est bon sur ce sujet-là. On a bien compris vos questions. Je vais vous reformuler ma proposition de participer aux commissions, ce qui n'a rien de sarcastique. En fait, à la commission

préalable au Conseil d'arrondissements, c'est vraiment le moment où vous avez le directeur général des services. Vous avez l'ensemble...

En commission, le travail est ouvert. Vous me posez une question, je ne vous répondrai le détail par écrit avec plaisir. Mais vraiment, venez l'année prochaine à notre commission. Ça prend une demi-heure. C'est vraiment très facile. C'est en visio. Pour les associations, Monsieur JOUVE, je vous laisse la parole.

M. Cédric JOUVE. - Je veux juste rebondir sur le fait que des associations qui, a priori, font des animations sur le secteur, et qui ne sont pas du secteur. Avec toutes les actions qu'on fait, on en fait énormément avec mes collègues adjoints et adjointes. On fait aussi travailler des associations qui sont sur Marseille, mais qui ne sont pas forcément du 6/8, mais on fait travailler énormément d'associations des 6e et 8e arrondissements de Marseille.

Avec ma collègue Alexandra D'AGOSTINO, on a fait rentrer de nombreuses associations par des avis qui ont été très transparents, dans nos CMA et nos ACM, pour développer cette offre culturelle, sportive et sociale sur tout le territoire. À chaque fois que l'on a des actions, on pense à aller en priorité vers elles pour les faire intervenir.

On a de nombreuses associations, je peux vous donner toute la liste si vous voulez, sur toutes nos actions sportives aussi, évidemment, avec Cyprien VINCENT, et sur les événements culturels. Je veux aussi vous parler de toutes les associations avec lesquelles on travaille. On privilégie au maximum ces artistes, ces associations avec qui je travaille toute l'année, que je rencontre toutes les semaines, qui essaient de co-construire pour faire vivre à la fois leurs activités et notre territoire.

Nous avons avant tout les associations, pas seulement du 6/8, mais aussi de tout Marseille et surtout de tout Marseille, car dans notre politique culturelle, il y a les talents locaux, et c'est ce à quoi nous travaillons tous les jours et tous ensembles. *(Applaudissements)*

Monsieur MERY.- Madame la Maire, vous expliquez que ma question ne serait pas légitime concernant l'utilisation de l'argent du contribuable. Je suis assez troublé de la réponse que vous avez faite, car il est justement légitime de pouvoir vous poser des questions sur l'utilisation de l'argent du

contribuable. D'autant plus que vous nous expliquez que l'on ne viendrait pas vous interroger sur la répartition de cet argent entre les différentes thématiques.

Cependant, vous nous expliquez en même temps que la Mairie de secteur est là, mais en réalité vous ne faites rien et aucun projet ne sort. On parle de questions très importantes. Ma collègue vous a posé des questions très importantes sur le quotidien des citoyens, notamment sur les problèmes de tranquillité publique. Pour cette question de tranquillité publique, lorsque la Région et le Département proposent des financements pour la vidéo-protection, la Mairie de secteur n'a déposé encore aucun dossier. C'est de l'argent qui n'est pas dépensé pour protéger les Marseillais.

Ces lignes budgétaires divers, ce n'est pas clair. La gauche on savait à peu près ce que c'était... *(Brouhaha)*

M. Joël CANICAVE. - Madame la Maire, chers collègues, je voudrais apporter quelques réponses aux questions posées. Concernant les factures, on nous demande des factures. Je vais vous le dire encore une fois, il faut comprendre la différence entre budget et compte administratif. Les factures se présentent au compte administratif. Le budget, ce sont des intentions de dépenses pour l'année à venir. Donc, ne nous demandez pas des factures sur le budget. Maintenant, vous pouvez venir chercher toutes les factures que vous voulez sur le compte administratif de la Mairie de secteur ou dans l'administration. Vous verrez qu'elles sont toutes aussi claires que ce que l'on fait en termes de politique depuis que l'on est arrivé.

Concernant les lignes divers, j'ai bien aimé parce que je vais faire un retour en arrière de quelques années. *(Protestations dans la salle)*. Quand je siégeais dans l'opposition, je prenais la parole systématiquement pour parler des divers. En fait, excusez-moi, je vais être un peu technique, on est passé de la M14 à la M57. Dans la M14, quand on présentait le budget pour la Mairie de secteur, il n'y avait pas trois lignes de divers, il y en avait douze. Il y avait plus de la moitié du budget de la Mairie du secteur. Toute la Mairie du secteur était cataloguée en divers. Ce n'était pas non plus la faute de la Mairie du secteur. Ce n'était pas la faute à M. MORIN qui était le Maire du secteur à l'époque. C'était simplement parce que la nomenclature budgétaire avait beaucoup de divers. On était obligé de passer par là.

La M57, à laquelle on est passé, n'a plus que trois catégories de divers, mais on est obligé de les remplir. C'est pour cela que vous avez eu une présentation différente. C'est moi qui l'ai demandé au Maire parce qu'effectivement, on se disputait sur ces lignes divers, qu'est-ce qu'il y a, etc. Un jour, je lui ai dit : « Si vous faisiez une présentation du budget avec des politiques publiques, c'est-à-dire le sport, les espaces, etc. » Il a accepté. Il l'a fait. On l'améliore d'année en année. Je crois que c'est comme ça que les gens comprennent ce que l'on fait de l'argent public.

Effectivement, j'ai posé la même question à l'époque, mais j'ai bien compris, assez rapidement, effectivement, que ce n'était pas ça l'objet. Les budgets de secteurs, ce ne sont pas des budgets pharaoniques. Même malgré cela, on arrive à faire de vraies politiques publiques avec ces budgets. Je remercie la Mairie du secteur de nous avoir présenté ce qui a été présenté. Quand vous voudrez savoir comment ça s'est passé, vous attendrez le mois de juin 2025, on fera le compte administratif 2024. On fera le compte administratif facture après facture, et on pourra vous montrer ce qu'il y a.

Mme Dona RICHARD. - Madame la Maire, mes chers collègues. Madame PILA, je suis ravie de vous entendre dire que vous êtes inquiète pour les commerçants, les commerçants de l'Escale et les commerçants de la place Muselier, depuis deux ans. Mais en fait, qu'avez-vous fait pendant vingt ans ?

Je retrouve l'Escale Borely dans un état lamentable, que ce soit financier, pour l'urbanisme ou autre. Ils sont désespérés. On retrouve des commerçants sans prolongation. Vous n'avez rien fait avant de quitter, avant de perdre cette majorité, cette municipalité. Ne venez pas nous dire que l'on ne fait rien. Vous ne voyez que le haut de l'iceberg : des événements, quelques animations par-ci par-là pour essayer de donner vie à cette Escale Borely, qui est à l'abandon sur tous les points de vue. Nous, nous travaillons sur fond, pas juste sur la forme.

Pour les commerçants de la place Muselier, c'est idem. Qui s'intéressait à eux avant que l'on arrive ? Personne. Je n'en dirai pas plus. Merci. *(Applaudissements)*

Madame la Maire. - Je vais vous proposer cet état spécial aux voix, si on y est prêts. Sur cet état spécial, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je note les abstentions.

Le rapport est adopté. Merci beaucoup. Je vous remercie beaucoup. (Applaudissements)

(L'état spécial d'arrondissement 2025 est approuvé)

On n'a plus qu'à remercier Monsieur PANTALACCI-BONNAFOUS et les services pour la préparation minutieuse de ce budget. (Applaudissements). J'espère que le travail minutieux de présentation détaillée et chiffrée du budget, qui est présenté chaque année par volonté de notre part, permet d'éclairer le plus possible les habitants sur les dépenses de cette Mairie de secteur, ainsi que ses priorités.

POINT D'INFORMATION SUR LA COMPTABILITÉ CARBONE

Rapporteur : M. Pierre CECCALDI

M. Pierre CECCALDI. - Bonsoir à tout le monde. C'est la deuxième fois que je me prépare à cet exercice. Vous allez voir quelques bases en bref.

Ce projet a démarré il y a trois ans. Je voudrais vous partager une petite anecdote. Au niveau de la Mairie de secteur, ce projet a émergé grâce à une dynamique collective, suite à la présentation des éléments du rapport du GIEC. C'est vraiment cela qui a influencé ce programme d'évaluation climatique du budget. C'est une classification précise de chaque dépense selon qu'elle est favorable ou non au climat C'est donc très favorable, favorable ou neutre, ou défavorable pour les dépenses de chauffage au gaz, de fuel ou de carburant fossile.

Ce dispositif illustre l'engagement de la Mairie de secteur pour contribuer aux objectifs climat de la Ville. Cela se décline avec non seulement le service climat-énergie qui a été créé de toutes pièces en Mairie centrale depuis 2022, mais aussi la mission européenne « 100 villes neutres en carbone à l'horizon 2030 ». Je précise ici que « 100 villes neutres en carbone à l'horizon 2030 », c'est un intitulé de la Commission européenne. Ce n'est pas nous qui l'avons exprimé ainsi. C'est un programme européen que la ville de Marseille porte et dont elle est lauréate, et sur lequel nous coopérerons avec la Métropole lorsqu'elle le souhaite.

En Mairie de secteur des 6^e et 8^e arrondissements, la mise en place de l'évaluation climatique du budget a mobilisé jusqu'à quarante agents en même temps lors d'ateliers de sensibilisation et de réflexions collectives, pour imaginer le plan d'actions que je vous présente.

Ce plan, c'est deux objectifs globaux. Le premier est une suppression totale des dépenses défavorables climatiquement. Le second est de réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le périmètre considéré. Nous avons travaillé sur deux domaines. Nous avons mené l'évaluation climatique du budget. Nous avons également fait le bilan de l'émission de gaz à effet de serre sur les périmètres 1 et 2.

Nous avons également cinq objectifs spécifiques qui sont déclinés ici. Un, intégrer les critères environnementaux dans les contrats d'achat. Et ça, c'est aussi en cohérence et en coordination avec les clauses socio-environnementales mises dans tous les marchés publics de la Ville, notamment à l'initiative de Monsieur Éric Mery depuis 2022. Deux, réduire les consommations d'énergie dans nos bâtiments. Le troisième objectif, c'est de décarboner les systèmes de chauffage. Quatre, garantir un report modal maximum depuis la voiture thermique individuelle vers des mobilités plus durables. On pense évidemment au transport en commun et également aux mobilités douces et actives, notamment la cyclo-mobilité pour les agents dans leurs trajets domicile-travail et aussi dans leurs déplacements professionnels. C'est dans ce cadre-là que l'on va mener quelques investissements sur le parc de véhicules. Enfin, le cinquième objectif est de substituer chaque véhicule par un véhicule moins émissif.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons trois axes de travail. Le premier, c'est de faire évoluer nos pratiques. Cela se définit par la gestion des éco-gestes. Avec de grandes actions, dont la politique d'animation et de sensibilisation des agents, la sobriété énergétique au bureau et en particulier dans l'usage des bâtiments de la Mairie, pas seulement dans cette mairie, mais dans tous les bâtiments, tous les équipements décentralisés dont nous avons la charge et l'exploitation. Et enfin faire évoluer les modes de déplacement comme je le disais à l'instant.

Le second axe, c'est d'investir pour le climat. Il se décline à la fois dans l'évaluation climatique du budget qui est présentée dans ce rapport et qui reflète en miroir le budget présenté auparavant par Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFOUS. Il y a également ce que l'on appelle les *(inaudible, 49'15)* pour l'impact sur les effets de serre. C'est un exercice énorme qui a été imaginé il y a vingt ans, notamment par l'ADEME.

Et enfin, le troisième levier, c'est de décarboner nos achats. C'est lié aux émissions de gaz à effet de serre. L'action principale est d'intégrer les critères et clauses carbone dans les contrats d'achat.

Un petit focus sur le bilan carbone de la Mairie. Il s'élève à 1060 tonnes d'équivalent CO² par an. On observe une part très majoritaire du chauffage des bâtiments qui s'élève à 68 % de ces tonnes. Pour faire baisser ces émissions, il y a les actions à la main directement des services de la Mairie sur l'usage des bâtiments. Il y a également les investissements dans la rénovation énergétique du bâtiment. On se coordonne avec les services centraux pour optimiser cela, sur tout le patrimoine de la Ville.

Sur l'évaluation climatique du budget, en 2024 nous avons 40 % des dépenses de la Mairie qui sont favorables au climat, et 20 % qui sont défavorables. Encore 3 % sont indéfinies, du fait de la complexité de la nomenclature de la comptabilité publique. On a encore quelques dépenses qui sont indéfinies, mais en 2025, on arrive à réduire cette part de dépenses indéfinies.

On a augmenté significativement la part de dépenses favorables au climat qui passe à 51 %. Je voudrais que l'on reste à 20 % de dépenses défavorables, puisque le budget augmente en euro, et la dépense augmente. Cette augmentation illustre simplement l'inflation sur les frais énergétiques, notamment sur le gaz et le chauffage.

Enfin, sur le budget d'investissement, l'évaluation climatique est désormais obligatoire pour les collectivités. Cela fait deux ans qu'on l'a mise en œuvre, on est pionniers sur ce point à la Mairie des 6-8^e arrondissements

La répartition était très significativement neutre déjà en 2024 et devient (*inaudible, 52'30*), en 2025. C'est simplement parce que les arbres que l'on a plantés cette année, on ne va pas les replanter l'année prochaine. Il y a aussi l'entretien du quotidien, les bureaux, les peintures, etc., qui sont des dépenses que l'on ne peut pas classer en favorables ou défavorables. Elles sont donc classifiées comme neutres, parce qu'elles n'ont aucun effet sur les émissions de gaz à effet de serre, liées au service public de proximité que la Mairie de secteur délivre à ses habitants. Merci à tous.
(*Applaudissements*)

M. Ludovic PERNEY.- Juste avant de revenir sur l'évaluation climatique, je voulais dire à Monsieur CANICAVE que j'ai beaucoup de respect pour lui, beaucoup de considération, mais que je l'invite à l'humilité et surtout à respecter l'opposition. Monsieur l'adjoint, vous aussi vous avez été conseiller d'arrondissement de 2014 à 2020, vous n'étiez pas au Conseil municipal de Marseille, et vous avez travaillé. Aujourd'hui, vous en êtes là, mais ce n'est pas à vie, c'est un CDD, et ce sont les électeurs qui décident.

Sur l'évaluation climatique, je trouve que c'est une très bonne chose, mais je vous invite à aller un peu plus loin. Nous, on ne vous a pas attendu non plus, je vous le dis. Mais surtout, je vous demande de mettre en conformité vos propos avec vos actes.

Allons chercher des fonds européens. Quand aujourd'hui, un niçois touche 8 euros de fonds européens, un toulonnais touche 6 euros, et vous savez combien un Marseillais touche de fonds européens ? 1 euro. Il faut que la Mairie de Marseille mette absolument en place un système qui permette de capter les fonds européens.

Madame la Maire.- Attendez, attendez, est-ce que sur l'évaluation climatique du budget de la Mairie de secteur, quelqu'un s'y intéresse ?

M. Ludovic PERNEY.- On s'y intéresse. C'est une très bonne chose. Mais vu que Madame la Maire vous êtes conseillère municipale, on peut parler aussi de la politique de la Ville.

M. Pierre CECCALDI. - Il se trouve que le service de la Ville actuellement le plus dynamique sur la capture des fonds européens est justement le service climat-énergie. Il y a une quantité de projets européens que la Ville a remporté.
(Applaudissements)

Madame la Maire.- Je vous remercie beaucoup de nous inciter à aller chercher des fonds européens. Et j'ai une excellente nouvelle pour vous. C'est que depuis 2020, c'est-à-dire depuis notre arrivée en responsabilité, la Ville s'est dotée d'une capacité à aller chercher des fonds européens, puisque le service qui aurait pu exister avant n'existait pas.
(Applaudissements) Vraiment, la Ville, aujourd'hui, se met en capacité d'aller chercher des fonds européens.

Une fois que l'on a dit ça, nous revenons à cette comptabilité carbone, c'est même ce que vous avez dit, parce qu'on est encore dans ce conseil d'investissement, pour

quelques instants. Merci beaucoup, Monsieur CECCALDI, de cette présentation, et vous l'avez dit, c'était au départ une démarche volontariste. Ça l'est encore sur la partie fonctionnement. Sur le budget investissement, c'est aujourd'hui quelque chose qui est rendu obligatoire. On est très heureux de pouvoir partager ce bilan.

J'aurais aimé que vous puissiez tous souligner l'amélioration de notre façon de gérer notre comptabilité carbone. Je voudrais insister sur l'évolution entre 2024 et 2025 pour passer vraiment de 11 % à 22 % d'achats très favorables. C'est-à-dire que l'on privilégie dans nos dépenses aujourd'hui cette comptabilité. Je voudrais vraiment insister ici pour tout le monde. Cette comptabilité carbone, c'est vraiment un outil d'aide à la décision. C'est un outil qui guide les décisions de cette Mairie de secteur de manière très concrète. Cela signifie que l'on travaille au quotidien avec cette donnée vraiment prise en compte. On l'analyse au quotidien pour permettre la meilleure prise en compte des objectifs sur ce volet.

C'est extrêmement important qu'on puisse le souligner ici. Là aussi, j'aurais aimé que l'on puisse avoir un débat sur les priorités que l'on fixe parce que c'est intéressant d'avoir le détail de ce que l'on met en pratique dans le domaine de nos achats. Pour voir où on coûte du carbone parce qu'il y a des postes de dépenses qui sont réels et qui sont difficilement contournables. On aurait pu avoir le débat cette année sur ces questions, sur cette comptabilité carbone, mais peut-être l'année prochaine, parce que c'est intéressant.

En tout cas, merci beaucoup pour cette présentation et pour ce travail qui est vraiment utile au quotidien et qui va dans le sens de l'histoire. Vous l'avez dit. Merci beaucoup. C'est un surcroît de travail pour les services que de tenir cette comptabilité carbone. Merci beaucoup aux agents de la Mairie du 6-8. *(Applaudissements)*

Il n'y a pas de vote sur ce point d'information. Je vous remercie beaucoup pour ce débat. Je voudrais terminer ce Conseil d'arrondissements en vous invitant à quelque chose d'un peu particulier puisque l'on a en ligne de mire, vous le savez, la journée du 25 novembre. La journée du 25 novembre, c'est une journée de lutte contre les violences faites aux femmes. Dans ce cadre, nous organisons deux choses importantes que je voudrais vraiment mettre en avant, et je voudrais inviter les habitants de Marseille à ces deux moments forts.

Premièrement, l'inauguration d'un banc rouge. On installe un banc rouge au sein du parc des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marseille à 9 heures 30 le 25 novembre. Je vous invite toutes et tous à venir largement participer à ce moment. Vous le savez, mettre en place un banc rouge dans un espace public, c'est mettre en visibilité la question des violences sexistes.

Le deuxième moment auquel je voudrais vous inviter à participer, c'est un ciné-débat avec la projection de courts-métrages sur ces violences, suivie d'un débat avec des associations engagées et du public. C'est à 18h, au centre municipal de Michel-Lévy.

Cette journée du 25 novembre, elle a cette année une saveur particulière. On sait qu'à quelques kilomètres d'ici, se déroule en ce moment le procès des viols de Mazan. Ce n'est pas rien ce qui est en train de se passer, puisque Gisèle PELICOT met sur le devant de la scène les violences qu'elle a subies. Elle ose dénommer, elle ose démontrer, et elle participe à mettre des mots sur ces violences qui restent bien trop souvent silencieuses et invisibles.

Je voudrais que cette journée, parce que nous devons toujours travailler sur les mentalités, sur les consciences, je voudrais que cette journée soit particulièrement prise en compte dans notre secteur. Je vous invite vraiment de tout mon cœur, je ne sais pas vous le dire de manière plus spontanée, à venir participer à ce moment-là, à venir à ces échanges, parce que nous devons toutes et tous être les ambassadeurs et les ambassadrices de ces questions qui touchent aujourd'hui bien trop de nos concitoyennes, bien trop aussi de nos concitoyens.

Merci beaucoup pour votre attention sur ce sujet important et grave. Je termine en vous invitant à notre prochain Conseil d'arrondissements qui se tiendra le mardi 10 décembre. Merci beaucoup, bonne soirée à toutes et tous.

La séance est levée à 19 heures par Madame la Maire.